

COMPÉTENCES ET FINANCEMENT

Vos projets auront fière allure !

Créé à l'initiative du CLDEM, sur la base d'une mesure du gouvernement du Québec, le Fonds d'intervention économique régional-Les Moulins (FIER) est l'occasion d'un partage de compétences des plus profitables. Fonds de capital de risque, il est administré par des investisseurs privés qui se sont engagés à mettre leur expertise au service des projets dans lesquels ils investissent. Ces entrepreneurs aguerris cumulent une solide expérience dans des domaines aussi diversifiés que la fabrication, la distribution, la vente au détail, la construction et les technologies. Bien plus qu'un simple financement, le FIER-Les Moulins, destiné en priorité aux entreprises de Terrebonne et de Mascouche, est une façon unique de faire prospérer vos projets.



CLDEM
Terrebonne Mascouche





Le FIER en questions ?

QUI ?

Tous les secteurs d'activité sont admissibles à l'exception de la production agricole, de l'immobilier ainsi que du commerce au détail.

QUOI ?

L'entreprise visée par un investissement doit avoir un projet de démarrage, d'implantation, d'expansion, de fonds de roulement, de certification à une norme ou tout autre projet démontrant des perspectives de rentabilité à moyen terme.

COMBIEN ?

Entre 150 000 \$ et 500 000 \$ (exceptionnellement le financement pourrait atteindre 750 000 \$).

Si les réponses à ces questions correspondent à la nature de vos projets, n'hésitez pas à mettre à contribution les ressources des gens d'affaires qui ont réussi en contactant le FIER-Les Moulins.

COMMENT ?

L'investissement du FIER-Les Moulins dans un projet doit être fait sous l'une des formes suivantes ou une combinaison de celles-ci :

Équité : investissement sous la forme de capitaux propres ou sous la forme de titres convertibles en actions;

Quasi-équité : financement sous la forme de débentures ou de prêts (participatifs, subordonnés, à redevances ou convertibles) et comportant généralement des caractéristiques de capital de risque, telles qu'un moratoire sur le remboursement du capital ou d'intérêts, une prime de risque ou un rendement établi en fonction des flux de trésorerie ou autres.

L'entreprise doit soumettre un plan d'affaires comportant notamment des précisions sur l'équipe de gestion, le positionnement dans le marché, le plan d'investissement et la structure financière.

POUR INFORMATION



450 477-6464

450 471-2228